



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 21 décembre 2018
N°936

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruno Le Maire se félicite du renforcement des actions de Bpifrance en faveur de l'entrepreneuriat

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, annonce la signature, le 20 décembre 2018, du protocole de transfert des activités de soutien aux entreprises de la Caisse des dépôts et consignations à Bpifrance et du traité de dévolution consacrant la reprise des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) par Bpifrance Financement.

En reprenant les activités de soutien aux TPE-PME et à l'entrepreneuriat jusqu'alors exercées par la Caisse des dépôts et l'AFE, Bpifrance renforce ses actions en faveur de la création d'entreprise et de l'entrepreneuriat sur tous les territoires, y compris les territoires fragiles.

Conformément à la volonté du président de la République de simplifier et de rendre plus lisible l'offre de services proposés aux entrepreneurs, Bpifrance deviendra ainsi la porte d'entrée de proximité pour accompagner les entrepreneurs en matière d'information, d'orientation, d'accompagnement et de financement des entreprises. Une attention particulière sera portée aux entrepreneurs des territoires fragiles, en lien étroit avec les réseaux associatifs d'accompagnement à la création d'entreprise, pour aider ces entrepreneurs à accéder au financement.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr